

LES MUTATIONS DU DROIT APPLICABLE A LA CONTRAINTE

COLLOQUE GENDARMERIE NATIONALE

«La mise en oeuvre de la contrainte par les gendarmes présente la particularité d'être tout à la fois indispensable et redoutable pour les droits et libertés des personnes. Elle ne peut se concevoir dans un Etat de droit que sous réserve d'une réglementation minutieuse et d'un contrôle juridictionnel efficace.

Or, ces dernières années, ces deux facettes ont connu des mutations profondes pour répondre aux évolutions contemporaines de la société : la loi anticasseurs, le développement de la contrainte préventive, l'investissement de l'espace dématérialisé ou la mise en concurrence du juge judiciaire et du juge administratif en sont des illustrations. Cette journée d'étude se propose de croiser les regards des gendarmes et des universitaires sur ces mutations et leurs conséquences.»

ORGANISATION :

Le Centre de recherche de l'Ecole des officiers de la Gendarmerie nationale (CREOGN)

Le Centre Innovation et Droit de la Faculté de droit, sciences économique et politique de l'Université de Bourgogne (CID)

Le Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal de l'Université Côte d'Azur (CERDACFF)

Avec le soutien de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD)

ORGANISATION SCIENTIFIQUE :

Aurélie CAPPELLO

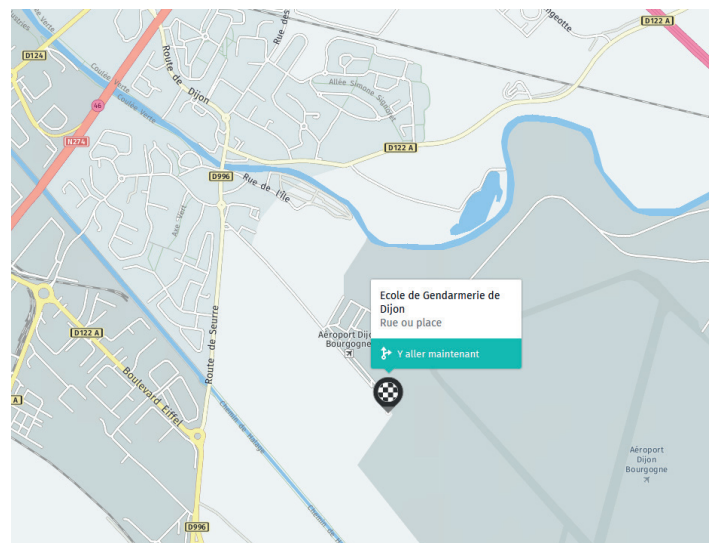
Charlotte DUBOIS

Xavier LATOUR

Marc WATIN-AUGOUARD

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

<https://www.weezevent.com/colloque-les-mutations-du-droit-applicable-a-la-contrainte>



ECOLE DE GENDARMERIE DE DIJON

917 RUE DE L'AVIATION

BP 80034

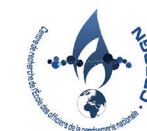
21601 LONGVIC CEDEX

Nota Bene : si votre GPS n'indique pas la rue de l'école, vous pouvez utilement suivre la direction « Aéroport de DIJON ».



LE MARDI 26
NOVEMBRE
2019

ECOLE DE GENDARMERIE
DE DIJON



9H : ACCUEIL

9H30 : OUVERTURE

Pascal Hurtault, Général, Commandant de l'Ecole de Gendarmerie de Dijon
Alain Bonnin, Professeur des Universités, Président de l'Université de Bourgogne
Régis Vabres, Professeur de droit privé et sciences criminelles, directeur du CID et
Vincent Thomas, Professeur de droit privé et sciences criminelles,
Doyen de la Faculté de droit et sciences économique et politique
Marc Watin-Augouard, Général d'armée (2S), directeur du CREOGN

PROPOS INTRODUCTIFS,

Bernard Schmeltz, Préfet de Bourgogne-Franche-Comté
Xavier Latour, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, CERDACFF (EA 7267)
Doyen de la Faculté de droit et de science politique

1ER AXE : L'ENCADREMENT RENOUVELÉ DE LA CONTRAINTE

10H : PRÉSIDENTE : Charlotte Dubois,
Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bourgogne

FORMATION ET DÉONTOLOGIE

Sébastien Cojean, gendarme-doctorant en psychologie à l'Université de Tours

LA PLACE DE LA LÉGITIME DÉFENSE DANS L'ACTION DE LA GENDARMERIE

Yves Mayaud, Professeur émérite de l'Université Paris II

L'USAGE DE LA FORCE

Aurélié Cappello, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

11H : ECHANGES

11H15 - 11H30 : PAUSE

LE MAINTIEN DE L'ORDRE, ASPECTS LÉGAUX (LOI ANTI-CASSEURS)

Marthe Bouchet, Maître de conférences à l'Université Paris II

CONTRAINTÉ ÉTATIQUE ET POLICE DE FOULES

François Dieu, Professeur de sociologie à l'Université
Toulouse I-Capitole, IDETCOM (EA 785)

LE MAINTIEN DE L'ORDRE, ASPECTS PRATIQUES (DOCTRINE DU MAINTIEN DE L'ORDRE ET ARMES UTILISÉES)

Pierre Casaubieilh, Général de division, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi

ECHANGES

12H30 - 14H : DÉJEUNER

2ÈME AXE : LA DIVERSIFICATION DES FORMES DE CONTRAINTE

PRÉSIDENT : **XAVIER LATOUR**

14H : ESPACE CYBER : NOUVELLE DIMENSION DE LA CONTRAINTE

Marc Watin-Augouard, Général d'armée (2S), directeur du CREOGN

LA CONTRAINTE PRÉVENTIVE

Christian Vallar, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, directeur du CERDACFF (EA7267)
Doyen honoraire de la Faculté de droit et science politique

ECHANGES

14H45- 15H00 : PAUSE

3ÈME AXE : LE CONTRÔLE DE LA CONTRAINTE

PRÉSIDENTE : **AURÉLIE CAPPELLO**

POINTS DE VUE SUR LES COMPÉTENCES DU JUGE ADMINISTRATIF ET DU JUGE JUDICIAIRE

Yan Laidié, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne et
Pauline Le Monnier de Gouville, Maître de conférences à l'Université Paris II

15H40 : ECHANGES

LA CEDH À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE DANS LE CONTRÔLE DE LA CONTRAINTE

Hélène Tourard, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET DU GENDARME EN CAS DE MAUVAIS USAGE DE LA CONTRAINTE

Michel Labbé, Général de corps d'armée, commandant l'Inspection générale de la gendarmerie nationale

16H30 : ECHANGES

CLÔTURE,

Eric Mathais, Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Dijon

17H00 : FIN